

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2118

27 septembre 2007

SOMMAIRE

AELF European Holdings S.à r.l.	101644	Loutiag S.A.	101662
Akeler Option S.à r.l.	101633	Martyn Properties Sàrl	101649
Albert Thomas S.à r.l.	101658	Nordea Bank S.A.	101664
Auto-Ecole d'Ettelbruck S.à r.l.	101636	Oppenheim ACA Concept	101645
B.E.D. S.A.	101649	Paper Stock International S.A.	101637
Cobelfret Luxembourg S.A.	101633	Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l. ..	101648
Commerzbank International S.A.	101632	Paveca Holding S.A.	101659
Comptoir Electrotechnique Luxembourg-geois	101662	River Properties Sàrl	101645
Construction Darma S.A.	101646	Rosebud Properties Holding S.à r.l.	101637
Coriolus Properties Sàrl	101645	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ..	101638
Crystal Car Properties S.à r.l.	101632	Rossini Properties S.à r.l.	101650
Degussa Re	101661	Splendid Investment S.A.	101658
Den Autohändler S.A.	101634	Stratum Industrie S.A.	101648
Diamond Holding S.A.	101658	Sunu Assurances Holding S.A.	101657
Eye 1 S.à r.l.	101618	Sweetvest S.A.	101661
Field Point (Luxembourg) I	101632	Top Vending International S.A.	101635
GELF European Holdings (Lux) S.à r.l. ..	101644	Torre Mayor Finance	101658
Gesellschaft für Umsatzfinanzierung	101650	Torre Mayor Holdings	101660
Goodman Business Parks (Lux) S.à r.l. ..	101644	Venbus S.A.	101634
Goodman Option (Lux) S.à r.l.	101633	Vialca S.A.	101657
Health Care Investments Holding S.A. ..	101659	ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxem- bourg) S.C.A.	101659
Henmar S.à r.l.	101651	ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxem- bourg) S.C.A.	101660
Hodev S.A.	101664	ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxem- bourg) S.C.A.	101659
Hôtel-Restaurant DAGOBERT	101635	ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxem- bourg) S.C.A.	101660
Hôtel-Restaurant DAGOBERT S.à r.l. et Cie	101635	Zurich Group Funding Luxembourg S.A.	101660
Interactive Asset Management S.A.	101633	ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A.	101661
KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l.	101651		
KEV Germany Industrieweg S.à r.l.	101638		
Loutiag S.A.	101661		
Loutiag S.A.	101662		

Eye 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.796.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.137.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of the month of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. CANDOVER 2001 GmbH & CO. KG, represented by DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PARTNER) GmbH, a German investment fund having its address at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany (hereafter CANDOVER 2001 GmbH),

hereby represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

2. CANDOVER INVESTMENTS PLC, a public limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER INVESTMENTS PLC),

hereby represented by Ms. Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

3. CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a private limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER TRUSTEES),

hereby represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

4. MOURANT & CO. TRUSTEES LIMITED, as trustee of CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a company incorporated in Jersey, Channel Islands, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, United Kingdom, acting in its capacity as Trustee of CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST (hereafter MOURANT),

hereby represented by Ms. Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 July 2006.

5. CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER PARTNERS LIMITED), acting in its capacity as General Partner of the following limited partnerships:

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO.1),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO.2),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO.3),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO.4),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO.5),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO.6),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO.1),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO.2),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO.3),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO.4), and

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO.5),

hereby represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are all the shareholders of the société à responsabilité limitée EYE 1 S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 September 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 164 of 24 January 2006; the articles of which been amended following a deed of the undersigned notary on 22 December 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 849 of 28 April 2006 (the «Company»).

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To fully restate the Company's articles of incorporation without amending the object clause.
2. To appoint Mr Xavier Pauwels as new class B manager of the Company.
3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause. The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding members and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of several members, whose number may never exceed forty (40) members. The Company may however at any time be composed of a single member as a result of the transfer of shares.

The Company will exist under the corporate name of EYE 1 S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company's capital is set at two million seven hundred ninety-six thousand six hundred euro (EUR 2,796,600.-) divided into seven thousand eight hundred sixty-four (7,864) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one hundred four thousand (104,000) redeemable preferred shares (the «Redeemable Preferred Shares»), each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The rights and obligations attached to the shares of any class of shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares of any class of shares.

The shares of any class of shares will be registered shares.

The shares of any class of shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares of any class of shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Acquisition of own shares / Increase and reduction of capital. The Company may redeem and/or acquire its own shares of any class of shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the applicable laws.

The Redeemable Preferred Shares may be redeemed at a price for each share equal to the aggregate of (i) the issue price (i.e. par value plus share premium paid in) and (ii) to the extent accumulated but unpaid, the priority dividend (the «Priority Dividend»), to be determined so that the aggregate yield on the Redeemable Preferred Shares is equal to ten per cent (10%) per annum of the issue price (i.e. par value plus share premium paid in).

The holder of Redeemable Preferred Shares may apply for redemption, in whole or in part, of its Redeemable Preferred Shares by notice sent by registered mail to the Company (or by any other means acceptable to the Board of Directors) mentioning (i) the date to the Redemption, (ii) the number of Redeemable Preferred Shares applied for Redemption and (iii) where the cash upon the Redemption of the Redeemable Preferred Shares shall be paid.

Upon three (3) days of the receipt of the notice sent by an holder of Redeemable Preferred Shares applying for Redemption, the Company should send to such holder notice by registered mail (or by any other means acceptable to the Board of Directors) of (i) the Redemption Price, and (ii) the place at which the certificates for the relevant Redeemable Preferred Shares are to be surrendered. The Redemption Price shall only be payable upon surrender of such certificates.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Conversion. The Redeemable Preferred Shares shall, at any time at the election of their holders, be converted into Ordinary Shares.

The holder of Redeemable Preferred Shares may apply for the conversion (the «Conversion») for all or part of its Redeemable Preferred Shares into Ordinary Shares, by notice sent by registered mail to the Company (or by any other means acceptable to the Board of Directors) mentioning (i) the date of the Conversion, and (ii) the number of the Redeemable Preferred Shares applied for Conversion.

Upon three (3) days of the receipt of the notice sent by an holder of Redeemable Preferred Shares applying for Conversion, the Board of Directors shall convene the extraordinary general meeting of shareholders of the Company in order to record this Conversion and redesignation of shares and have article 8 of the Articles of Association amended accordingly.

Following the approval by the extraordinary general meeting of shareholders of the Conversion, the Company should send to such holder notice by registered mail (or by any other means acceptable to the Board of Directors) of (i) the

Conversion, and (ii) the place at which the certificates for the relevant Redeemable Preferred Shares are to be surrendered.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditor

Art. 10. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Board of Managers. The Board of Managers (if any) may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in case of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another member of the Board of Managers as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least two members of the Board of Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the shareholders of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice. In particular, the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or more persons, who need not be Managers. The transactions being part of the daily management shall be resolved by the Manager(s) or the Board of Managers as the case may be.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager (in case there are less than three) or by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

However, if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 16. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 18. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of May at twelve (12.00) p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Attendance - Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 25. Minutes of shareholder(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the thirty-first day of December in the same year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of.

The balance may be distributed as dividend subject to the compliance with the following provisions:

- The outstanding Redeemable Preferred Shares will give right to the Priority Dividend.
- The Priority Dividend is cumulative (i.e. dividends will accumulate over the years). The Priority Dividend may only be paid upon Redemption or Conversion or, in the case no Redemption or Conversion has occurred at the liquidation of the Company.

No dividend may be paid to the Ordinary Shares until the Priority Dividend outstanding at that time has been paid in full. No dividend may be paid to the Redeemable Preferred Shares when the Priority Dividend (as calculated from time to time) has been paid in full.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by article 24 of these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The shareholders acknowledged that Mr Xavier Pauwels, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg was appointed class B manager following circular resolutions adopted by the shareholders on 26 July 2006 for an unlimited duration with effect as from 26 July 2006 and as a result resolved not to vote on the second item of the agenda.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. CANDOVER 2001 GmbH & CO. KG, représentée par DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PARTNER) GmbH, un fond d'investissement allemand, ayant son adresse à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne (ci-après CANDOVER 2001 GmbH),

Représentée aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006.

2. CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER INVESTMENTS PLC),

représentée aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006.

3. CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER TRUSTEES),

représentée aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006.

4. MOURANT & CO. TRUSTEES LIMITED, as trustee of CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, une société constituée à Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, Royaume-Uni, agissant en sa qualité de Trustee de CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST (ci-après MOURANT),

représentée aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2006.

5. CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER PARTNERS LIMITED), agissant en sa qualité d'Associé Commandité des sociétés en commandite suivantes:

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND UK NO.1),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND UK NO.2),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND UK NO.3),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND UK NO.4),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND UK NO.5),

- CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND UK NO.6),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND US NO.1'),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND US NO.2),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND US NO.3),

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND US NO.4), et

- CANDOVER 2001 FUND US NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après CANDOVER 2001 FUND US NO.5),

représentées aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont tous associés de la société à responsabilité limitée EYE 1 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 13 Septembre 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 164 du 24 janvier 2006 et dont les statuts été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 22 décembre 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 849 du 28 avril 2006 (la «Société»).

III. Les comparants, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

2 Nomination de M. Xavier Pauwels en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

3 Divers.

Ont requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de refondre les statuts de la Société sans modifier son objet social. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre les associés fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales à la suite de sa constitution, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé, par suite de cessions de parts sociales.

La Société adopte la dénomination EYE 1 S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que

ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital de la société est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 2.796.600,-) divisé en sept mille huit cent soixante-quatre (7.864) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et cent quatre mille (104.000) parts sociales préférentielles rachetables (les «Parts Sociales Préférentielles Rachetables»), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement transmettre ou céder ses parts sociales quelle que soit leur catégorie.

Les parts sociales quelle que soit leur catégorie seront sous forme nominative.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf disposition contraire de la Loi.

Art. 7. Acquisition d'actions propres Augmentation et Réduction du Capital Social. La Société peut racheter et/ou acquérir ses propres parts sociales quelle que soit leur catégorie.

L'acquisition et la détention de ses propres parts sociales se fera conformément conditions et limites fixées par les lois applicables.

Les Parts Sociales Préférentielles Rachetables pourront être rachetées à un prix égal pour chaque part sociale à la somme (i) du prix d'émission (c.à.d. la valeur nominale plus la prime d'émission payée) et (ii) dans la mesure où il a été accumulé et non distribué, le dividende prioritaire (le «Dividende Prioritaire»), déterminé de telle sorte que le retour sur investissement des Parts Sociales Préférentielles Rachetables soit égal à dix pourcent (10%) par an du prix d'émission (c.à.d. la valeur nominale plus la prime d'émission payée).

Le détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables pourra demander le rachat, de toutes ou partie de ses Parts Sociales Préférentielles Rachetables en notifiant la Société par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance) mentionnant (i) la date du Rachat, (ii) le nombre de Parts Sociales Préférentielles Rachetables demandées à être rachetées et (iii) le lieu où le paiement relatif au Rachat des Parts Sociales Préférentielles Rachetables devra être fait.

Dans les trois (3) jours suivant la réception de la notification du détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables demandant leur Rachat, la Société devra notifier au détenteur par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance), (i) le Prix de Rachat, et (ii) le lieu où les certificats de ces Parts Sociales Préférentielles Rachetables doivent être déposés. Le Prix de Rachat ne pourra être versé que si ces certificats sont déposés.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

Art. 8. Conversion. Les Parts Sociales Préférentielles Rachetables devront, à tout moment, à la demande de celui qui les détient, être converties en Parts Sociales Ordinaires.

Le détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables pourra demander la conversion (la «Conversion») de tout ou partie de ses Parts Sociales Préférentielles Rachetables en Parts Sociales Ordinaires, en notifiant la Société par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance) mentionnant (i) la date de la Conversion et (ii) le nombre de Parts Sociales Préférentielles Rachetables à racheter.

Dans les trois (3) jours suivant réception de la notification par un détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables demandant leur conversion, le Conseil de Gérance devra convoquer une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société afin de documenter cette Conversion et redétermination des parts sociales et modifier l'article 8 des statuts en conséquence.

Suite au consentement donné par l'assemblée générale extraordinaire des associés quant à la Conversion, la Société devra notifier au détenteur par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance) (i) la Conversion, et (ii) du lieu où les certificats des Parts Sociales Préférentielles Rachetables doivent être remis.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, suivant le cas, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Les associés ne doivent pas intervenir dans la gestion de la Société.

Art. 11. Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance (s'il y en a un) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés.

Ces décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérants, ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix. En particulier, le ou les Gérants ou selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être gérants. Les transactions faisant partie de la gestion journalière doivent être déterminées par le ou selon le cas, les Gérants ou le Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Gérant (lorsqu'il y en a moins de trois) ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, la Société sera liée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérants, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en a deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre du Conseil de Gérance ou ce Gérant devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auraient à payer et tous frais raisonnables qu'ils auraient encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auraient été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et contre laquelle ils n'ont pas de droit à indemnisation, exception faite des cas dans lesquels, lors d'une telle action en justice, de procès ou de poursuites judiciaires, leur responsabilité est définitivement engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 17. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du ou des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 18. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à douze (12.00) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 22. Présences - Représentation à l'assemblée générale des associés. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, ou par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et vote uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pourcent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets.

Le solde pourra être distribué sous forme de dividende, dans la mesure où les dispositions suivantes sont respectées:

- Les Parts Sociales Préférentielles Rachetables restantes donneront droit au Dividende Prioritaire.
- Le Dividende Prioritaire est cumulatif (c.à.d. les dividendes s'accumuleront au fil des ans). Le Dividende Prioritaire peut seulement être distribué en cas de Rachat ou de Conversion ou, dans le cas où aucun Rachat ou Conversion n'a eu lieu, lors de la liquidation de la Société.

Aucun dividende ne peut être distribué aux Parts Sociales Ordinaires aussi longtemps que le Dividende Prioritaire restant dû à cette date, n'a pas été entièrement payé. Aucun dividende ne peut être distribué aux Parts Sociales Préférentielles Rachetables lorsque le Dividende Prioritaire (tel que calculé de temps en temps) a été entièrement payé.

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par l'article 24 des présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les associés ont pris note de la nomination de M. Xavier Pauwels, gérant, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg suivant résolutions circulaires adoptées le 26 juillet 2006 en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 juillet 2006 et ont décidé en conséquence de ne pas voter sur le deuxième point à l'ordre du jour.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 19, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101175/211/810.

(070114642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Commerzbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 8.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007101213/220/12.

(070115099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007101214/242/13.

(070115104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.360.125,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.613.

EXTRAIT

L'assemblée générale des associés du 2 juillet 2007 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet à compter de la présente assemblée, de Madame Géraldine Schmit et Monsieur Philippe Van-derhoven de leur fonction de gérant.

Nomination à la fonction de gérant de:

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce, ex-Yougoslavie, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Bos, né le 21 juin 1961 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

à compter de la présente assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007101223/7491/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Goodman Option (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Akeler Option S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007101216/239/13.

(070114874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.934.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juin 2007

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007101215/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Interactive Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.664.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2007

L'an deux mille sept, le cinq juillet à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, avec effet immédiat de 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de

Monsieur Pascal Bonnet, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer

avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 25.797), en qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007101234/3083/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Venbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 78.308.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

VENBUS SA, ayant eu son siège social à L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins,

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire, Madame Elisabeth Capesius, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur, Maître Joëlle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce avant le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

Maître J. Niclou

Le liquidateur

Référence de publication: 2007101229/7872/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08625. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Den Autohändler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 72.926.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

DEN AUTOHÄNDLER SA, ayant eu son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bd Napoléon,

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire, Madame Elisabeth Capesius, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur, Maître Joëlle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce avant le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme
Maître J. Niclou
Le liquidateur

Référence de publication: 2007101230/7872/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08627. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Hôtel-Restaurant DAGOBERT S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 32, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.823.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

HOTEL-RESTAURANT DAGOBERT Sàrl ET CIE, SECS, ayant eu son siège social à L-6793 Grevenmacher, 32, rte de Trèves,

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire, Madame Elisabeth Capesius, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur, Maître Joëlle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce avant le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme
Maître J. Niclou
Le liquidateur

Référence de publication: 2007101231/7872/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08628. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Hôtel-Restaurant DAGOBERT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 32, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.822.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

HOTEL-RESTAURANT DAGOBERT, ayant eu son siège social à L-6793 Grevenmacher, 32, route de Trèves,

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire, Madame Elisabeth Capesius, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur, Maître Joëlle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce avant le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme
Maître J. Niclou
Le liquidateur

Référence de publication: 2007101232/7872/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08630. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Top Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 87.991.

—
Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 24 juillet 2007

L'assemblée décide à l'unanimité:

101636

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le conseil d'administration et le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale désigne pour 6 ans,

2.1 comme administrateurs:

- Maître Guillaume Lochard, avocat à la Cour, né le 9 février 1966 à Montpellier (France), demeurant professionnellement 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg,
- Maître Karine Schmitt, avocat à la Cour, née le 7 novembre 1966 à Thionville (France), demeurant professionnellement 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg,
- Mademoiselle Irina Chupryna, consultante, née le 26 août 1976, demeurant 18008 Tcherkassi Komienko 18/258 Choupiroi.

2.2 comme commissaire aux comptes:

- Le CABINET COMPTABLE F.G.S., établi et ayant son siège social 39, rue Neuve à L- 3781 Tétange, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100639,

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ETUDE SCHMIT + LOCHARD

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101233/1171/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05328. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Auto-Ecole d'Ettelbruck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.606.

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK S.à r.l., ayant son siège social à L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, le 20 octobre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 12 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, prénommé, en date du 4 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 639 du 12 juin 2003.

L'assemblée se compose de ses deux seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Germain Clement, instructeur d'auto-école, demeurant à Goberhof (Reisdorf),
- 2.- Monsieur Joseph Weisgerber, retraité, demeurant à L-9045 Ettelbruck, 55, Grondwee.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Cessions de parts sociales

Monsieur Joseph Weisgerber, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Germain Clement, prénommé, ici présent et ce acceptant deux cent cinquante-neuf (259) parts sociales dans la société AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK S.à r.l., prédésignée pour le prix global de six mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 6.475,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédante accorde bonne et valable quittance.

Ensuite Messieurs Germain Clement et Joseph Weisgerber, tous deux prénommés, agissant en leur qualité de gérant administratif respectivement gérant technique de ladite société AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK S.à r.l., déclarent accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de refléter la prédite cession de parts sociales, l'assemblée des associés décide de modifier le deuxième alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. deuxième alinéa. Ces parts sociales sont réparties comme suit:

a.- Monsieur Germain Clement, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
b.- Monsieur Joseph Weisgerber, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Clement, J. Weisgerber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 janvier 2007, vol. 157s, fol. 41, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007101185/242/48.

(070114623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.274.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juillet 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007101220/219/13.

(070115029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Paper Stock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.138.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007101221/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.907.

—
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2007, l'associé commandité a pris la résolution suivante:

Transfert du siège social du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007101222/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

KEV Germany Industrieweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.895.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646,

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée», which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KEV GERMANY INDUSTRIEWEG S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and non-commercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

The Manager(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by the single partner from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) here above which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all managers from time to time.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object

of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of August of each year and ends on the thirty-first day of July the following year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of July, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

In addition the partner or partners shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prenamed,
by virtue of the above mentioned proxy,

and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2008.

Extraordinary General Meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of managers is set at three (3), and the following are elected managers of the Company for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

a) Mrs Polyxeni Kotoula, employee, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Mr Jorge Perez Lozano, employee, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Mr Robert William Brook, director, born in Bedford (U.K.) on 27 September 1966, residing professionally at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB (U.K.).

2.- The address of the registered office of the Company is set at:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646, ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2007,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale KEV GERMANY INDUSTRIEWEG S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Le(s) gérant (s) devra(ont) consulter périodiquement le comité consultatif constitué par l'associé unique en ce qui concerne (1) les acquisitions ou autres engagements dépassant 5% des fonds disponibles de la Société et (2) tous emprunts effectués par la Société ailleurs qu'auprès de la Société mère ou d'un autre membre du groupe et, sans toutefois être tenu(s) de suivre les recommandations de ce comité, prendra(ont) toutes ces recommandations en considération dans la gestion et l'administration des affaires de la société.

Toute décision en rapport avec les dispositions (1) et (2) ci-avant prise par le(s) gérant(s) sans recommandation du comité consultatif devra requérir le consentement de tous les gérants.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à

condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peut (vent) déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour le surplus, l'associé unique ou les associés sont autorisés à décider le paiement d'un dividende intérimaire à n'importe quel moment de chaque année sociale.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Joseph Hansen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite partie comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

101644

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 juillet 2008.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

a) Madame Polyxeni Kotoula, employée, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Monsieur Robert William Brook, administrateur, né à Bedeford (Royaume-Uni), le 27 septembre 1966, avec adresse professionnelle au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9302. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101204/239/331.

(070114930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**GELF European Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF European Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007101218/239/13.

(070114949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Goodman Business Parks (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 67.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007101217/239/12.

(070114940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

River Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 777.790,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés du 2 juillet 2007 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet à compter de la présente assemblée, de Mesdames Géraldine Schmit et Marjoleine Van Oort et Monsieur Philippe Vanderhoven de leur fonction de gérant.

Nomination à la fonction de gérant de:

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce, ex-Yougoslavie, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Bos, né le 21 juin 1961 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

à compter de la présente assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007101224/7491/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007101219/5770/12.

(070115101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.112.334,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.845.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés du 2 juillet 2007 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet à compter de la présente assemblée, de Mesdames Géraldine Schmit et Marjoleine Van Oort et de Monsieur Philippe Vanderhoven de leur fonction de gérant.

Nomination à la fonction de gérant de:

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce, ex-Yougoslavie, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Bos, né le 21 juin 1961 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

à compter de la présente assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007101225/7491/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Construction Darma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 46.336.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSTRUCTION DARMA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 7 avril 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 274 du 26 mars 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent cinq (605) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Approbation des bilan et compte de profits et pertes de clôture au 18 juillet 2007.

2) Adoption de la nationalité italienne par la société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Bergamo (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

3) Fixation du siège social de la Société à 3, via Luigi Pirandello, Telgate, Bergamo, 24060, Italie.

4) Décision de conférer à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Bergamo (Italie).

5) Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6) Nomination de deux (2) administrateurs: Madame Simona Monteleone, née à Bergamo, le 13 mai 1970, résidant à via Giuseppe Nembrini 55, Grumelo Del Monte, 24064 Italie et Monsieur Imerio Pigolotti né à Bergamo, le 8 mai 1965, résidant à via Giuseppe Nembrini 55, Grumelo Del Monte, 24064 Italie;

7) Nomination d'un collège des commissaires composé de cinq (5) membres tous de nationalité italienne:

a) commissaires: Monsieur Domenico Palazzolo, né à Palerme le 19 juin 1964, résidant à Genova, Via del Tritone 14, code fiscal: PLZ DNC 64H19 G273P; Président du collège des commissaires; Monsieur Giancarlo Bertoli, né à Telgate (Bg) le 7 août 1966, résidant à Telgate in via Monte Sabotino n.1, code fiscal: BRTGCR66M07L087W et Monsieur Carlo Cadei, né à Palazzolo Sull'Oglio (Bs) le 15 octobre 1971, résidant à Paratico (Bs) à via Fontane n.14/f, code fiscal: CDACRL71R15G264S, G.U. 50 IV.

b) commissaires suppléants: Monsieur Simon Gnan, né à Bergamo le 22 octobre 1966, résidant à Villongo (Bg) via Camozzi n.23, code fiscal: GNNSMN66R22A794M, G.U. 50 IV; Mademoiselle Iris Dagnino, née à Genova le 2 mars 1973, résidante à Bergeggi (SV), Via Colombo 2, code fiscal: DGN RSI 73E42 D969D.

8) Décision d'autoriser Monsieur Domenico Palazzolo, né à Palerme le 19 juin 1964, résidant à Genova, Via del Tritone 14, pour représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et compte de profits et pertes de clôture au 18 juillet 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg en Italie et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'assemblée générale extraordinaire constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le siège social de la société au 3, via Luigi Pirandello, Telgate, Bergamo, 24060, Italie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, à l'effet d'exécuter toutes les obligations légales de la société restant à être effectuées à Luxembourg et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Milan (Italie) et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs mais ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, deux (2) administrateurs:

- Madame Simona Monteleone, née à Bergamo, le 13 mai 1970, résidant à via Giuseppe Nembrini 55, Grumelo Del Monte, 24064 Italie;

- Monsieur Imerio Pigolotti né à Bergamo, le 8 mai 1965, résidant à via Giuseppe Nembrini 55, Grumelo Del Monte, 24064 Italie.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, un collège des commissaires composé de cinq (5) membres:

Le collège des commissaires se compose des cinq (5) membres suivants:

a) commissaires:

- Monsieur Domenico Palazzolo, né à Palerme le 19 juin 1964, résidant à Genova, Via del Tritone 14, code fiscal: PLZ DNC 64H19 G273P; Président du collège des commissaires;

- Monsieur Giancarlo Bertoli, né à Telgate (Bg) le 7 août 1966, résidant à Telgate in via Monte Sabotino n.1, code fiscal: BRTGCR66M07L087W

- Monsieur Carlo Cadei, né à Palazzolo Sull'Oglio (Bs) le 15 octobre 1971, résidant à Paratico (Bs) à via Fontane n.14/f, code fiscal: CDACRL71R15G264S, G.U. 50 IV.

b) commissaires suppléants:

- Monsieur Simon Gnan, né à Bergamo le 22 octobre 1966, résidant à Villongo (Bg) via Camozzi n.23, code fiscal: GNNSMN66R22A794M, G.U. 50 IV

- Mademoiselle Iris Dagnino, née à Genova le 2 mars 1973, résidante à Bergeggi (SV), Via Colombo 2, code fiscal: DGN RSI 73E42 D969D.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Domenico Palazzolo, prénommé, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

Condition suspensive

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Di Bari, F. Marx, I. Marechal-Gerlaxhe, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007. Relation: LAC/2007/ 21070. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007101187/242/121.

(070114612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.567.750,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.674.

Extrait des résolutions des associés prises le 30 avril 2007

Il résulte de ladite résolution que le siège social de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, depuis le 1^{er} mai 2007.

Le 5 juin 2007.

Pour extrait conforme

J. Steffen

Mandataire

Référence de publication: 2007101238/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Stratum Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.162.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1334 du 15 décembre 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société STRATUM INDUSTRIE S.A., tenue en date du 5 juillet 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATUM INDUSTRIE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101239/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

B.E.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 106.330.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2007

1. L'actuel commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A., avec siège au 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.525 est remplacé par la société FIDECO LUXEMBOURG S.A., FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg et inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous B 128.787

2. Le siège social de la société est transféré de l'adresse actuelle au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour B.E.D. S.A.

FIDECO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101236/7797/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.468,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.858.

EXTRAIT

L'assemblée générale des associés du 2 juillet 2007 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet à compter de la présente assemblée, de Mesdames Géraldine Schmit et Marjoleine Van Oort et Monsieur Philippe Vanderhoven de leur fonction de gérant.

Nomination à la fonction de gérant de:

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce, ex-Yougoslavie, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Bos, né le 21 juin 1961 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

à compter de la présente assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007101226/7491/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Rossini Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.225,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.750.

—
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet à compter des présentes résolutions, de Messieurs Alain Heinz et Charles Meyer de leur fonction de gérant.

Nomination à la fonction de gérant de:

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce, ex-Yougoslavie, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Bos, né le 21 juin 1961 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

à compter des présentes résolutions et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007101227/7491/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

GfU, Gesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.338.

—
Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007101228/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Henmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 30, rue de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 91.878.

L'associé et la gérante unique de la société HENMAR Sàrl, Madame Da Silva Fernandes Brito Rosa, demeurant à L-2222 Luxembourg, 30, rue de Clausen, a pris la résolution de transférer le siège social de la société HENMAR Sàrl du L-2221 Luxembourg, 229, rue de Neudorf, au L-1342 Luxembourg, 30, rue de Clausen avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

R. Da Silva

Gérante

Référence de publication: 2007101235/8059/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08632. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.897.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646,

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée», which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KEV GERMANY FLIEGERSTRASSE S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and non-commercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

The Manager(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by the single partner from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) here above which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all managers from time to time.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of August of each year and ends on the thirty-first day of July the following year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of July, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

In addition the partner or partners shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

Thereupon now appeared:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prenamed,
by virtue of the above mentioned proxy,

and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2008.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of managers is set at three (3), and the following are elected managers of the Company for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

a) Mrs Polyxeni Kotoula, employee, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Mr Jorge Perez Lozano, employee, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Mr Robert William Brook, director, born in Bedford (U.K.) on 27 September 1966, residing professionally at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB (U.K.).

2.- The address of the registered office of the Company is set at:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646, ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2007,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale KEV GERMANY FLIEGERSTRASSE S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Le(s) gérant (s) devra(ont) consulter périodiquement le comité consultatif constitué par l'associé unique en ce qui concerne (1) les acquisitions ou autres engagements dépassant 5% des fonds disponibles de la Société et (2) tous emprunts effectués par la Société ailleurs qu'auprès de la Société mère ou d'un autre membre du groupe et, sans toutefois être tenu(s) de suivre les recommandations de ce comité, prendra(ont) toutes ces recommandations en considération dans la gestion et l'administration des affaires de la société.

Toute décision en rapport avec les dispositions (1) et (2) ci-avant prise par le(s) gérant(s) sans recommandation du comité consultatif devra requérir le consentement de tous les gérants.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à

condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peut (vent) déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour le surplus, l'associé unique ou les associés sont autorisés à décider le paiement d'un dividende intérimaire à n'importe quel moment de chaque année sociale.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Joseph Hansen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite partie comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

101657

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 juillet 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), met les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

a) Madame Polyxeni Kotoula, employée, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Monsieur Robert William Brook, administrateur, né à Bedeford (Royaume-Uni), le 27 septembre 1966, avec adresse professionnelle au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9310. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101207/239/331.

(070115040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Vialca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.561.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101339/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04277. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Sunu Assurances Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.847.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007101340/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05224. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Albert Thomas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.596.

Le bilan de la société au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007101341/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05233. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.077.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101342/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05006. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Diamond Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 105.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007101352/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Splendid Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007101353/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Health Care Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 41.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007101354/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 69.783.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101355/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05899. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Paveca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101351/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03818. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 69.783.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101357/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05895. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 69.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101358/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05893. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101359/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05903. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Torre Mayor Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.460.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101349/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05035. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

ZCM Reinsurance Holdings LLC (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 69.783.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101356/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05897. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Degussa Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 18.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101360/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05905. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 29.565.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101361/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05901. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Sweetvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101350/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03869. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Loutiag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 66.953.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 28 août 2007.

LOUTIAG S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
Signature

Référence de publication: 2007101362/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04725. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Loutiag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 66.953.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 28 août 2007.

LOUTIAG S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
Signature

Référence de publication: 2007101363/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04729. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Loutiag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 66.953.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 28 août 2007.

LOUTIAG S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
Signature

Référence de publication: 2007101364/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04730. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

C.E.L. S.à r.l., Comptoir Electrotechnique Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 3.727.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée ANCAPA INVESTMENTS, dont le siège social est établi à L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich (R.C.S. Luxembourg B 67.801),
ici représentée par Monsieur Raymond Remy, physicien diplômé, demeurant à L-8326 Capellen,
en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2007.

- 2) Monsieur Raymond Remy, prénommé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 5 juin 2007, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, laquelle cession restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée en copie aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

par Madame Yvonne Lick, demeurant à L-8391 Nospelt, 3, rue de l'Ecole, six cents (600) parts sociales à la société à responsabilité limitée ANCAPA INVESTMENTS, précitée.

En conséquence de ce qui précède, les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS, en abrégé C.E.L. S.à r.l., constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 1945, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 6 du 11 septembre 1945 et dont les statuts ont notamment été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 66 du 12 janvier 2002.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. Le capital social est fixé à la somme de un million euros (1.000.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

1. la société à responsabilité limitée ANCAPA INVESTMENTS, avec siège social à L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix parts sociales	3.990
2. Monsieur Raymond Remy, physicien diplômé, demeurant à L-8326 Capellen, dix parts sociales	<u>10</u>
Total: quatre mille parts sociales.	4.000

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Sous réserve de l'existence d'un droit de préemption et/ou d'un droit d'option, les parts sociales sont cessibles comme suit:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort, y inclus aux héritiers réservataires et au conjoint de l'associé défunt, à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption au prorata de leur participation dans la société. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus d'agrément à un non-associé.

Le prix de rachat des parts sociales est calculé sur la base de la moyenne de l'actif net comptable de la Société des trois dernières années précédant l'année d'exercice du droit de préemption. En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par un expert à choisir de commun accord des parties ou à défaut d'accord par un collègue de trois experts nommés par le Président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants de catégorie A et par un ou plusieurs gérants de catégorie B, associés ou non. La catégorie à laquelle appartient un gérant, ainsi que ses pouvoirs, sont déterminés par l'assemblée des associés lors de sa nomination.

Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à sa révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement, sans préjudice quant à la règle de la signature conjointe inscrite au dernier alinéa du présent article.

Le ou les gérants de catégorie A peuvent nommer des fondés de pouvoirs de la société, qui peuvent représenter la société dans les limites à déterminer lors de la nomination.

Les gérants devront consacrer tout leur temps et donner tous leurs soins aux affaires sociales, sans pouvoir faire aucune opération commerciale pour leur compte particulier, ni s'intéresser directement dans un autre établissement de commerce du même genre.

La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par un gérant A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

« **Art. 10.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.»

101664

Cinquième résolution

Les associés décident de supprimer purement et simplement l'article 11 des statuts.

Sixième résolution

Suite à la suppression de l'article 11 des statuts, les associés décident de renuméroter les articles suivants.

Septième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Raymond Remy, physicien diplômé, demeurant à L-8326 Capellen, 8, rue Hiereknapp, né à Schifflange, le 20 mars 1951, gérant de catégorie A.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Remy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19978. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007101118/220/89.

(070114966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 2007

Il résulte dudit procès-verbal que

Mme Gunn Waersted avec adresse Smalandsgatan 17, SE-105 71 Stockholm, Suède a été nommée membre du Conseil d'Administration avec effet au 18 juillet 2007 en remplacement de M. Christian Clausen qui a démissionné le 8 juin 2007.

Luxembourg, le 9 août 2007.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007101783/36/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Hodev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 122.202.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101779/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03137. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.
